

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

LUNDI 4 JUIN 1917

Chaque jour maintenant paraissent au ***Bulletin des lois*** des arrêtés relatifs à la flamandisation à outrance de l'enseignement public. Il serait fastidieux de les mentionner tous. Le dernier publié transforme les écoles normales de l'enseignement moyen établies à Bruxelles et à Gand en écoles purement flamandes ; les cours s'y donneront désormais exclusivement en flamand.

L'école de Gand forme des régents ; celle de Bruxelles des régentes. L'une et l'autre avaient une section flamande et une section française. Dorénavant, dit l'arrêté (**Note** : du 12 mai 1917), dans ces écoles, « (...) *l'enseignement de toutes les branches du programme doit se donner en flamand ... (article 1^{er}) Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur au commencement de l'exercice scolaire 1917-18 pour la classe inférieure, au commencement de l'exercice scolaire 1918-19 pour les deux classes inférieures, et ainsi de suite (article 5) ».*

Notes de Bernard GOORDEN.

L'arrêté concernant la formation des membres du personnel enseignant des écoles moyennes, daté du 12 mai 1917, publié dans trois langues, a été reproduit notamment dans **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, volume 11, N°349, 24 mai 1917, pages 192-195 : http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/11.pdf

Lisez « *La flamandisation de l'Enseignement* » (pages 305-315) en 1917-1918, notamment dans le Grand-Bruxelles, qui figure dans la quatrième partie du chapitre VI (« *L'oeuvre de flamandisation* ») des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »).

<http://www.idesetautres.be/upload/FLAMANDISATION%20ENSEIGNEMENT%20BRUXELLES%201917-1918%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf>

On y résume l'évolution chronologique (propositions et décisions prises aux

séances de la « *Oberkommission* » et de la « *Hauptkommission* ») :

des jardins d'enfants (entre le 8 mars 1917 et le 24 avril 1918) ;

de l'enseignement primaire (entre le 15 février 1917 et le 25 avril 1918) ;

de l'enseignement normal (entre le 16 avril 1917 et le 20 décembre 1917) ;

de l'enseignement moyen (entre le 31 juillet 1917 et le 1^{er} juin 1918) ;

de l'enseignement supérieur (entre le 28 avril 1917 et le 3 août 1917).

On y évoque aussi la « *police linguistique* » (pages 307-308). On y détaille le rapport d'une enquête de la Commission de contrôle linguistique à Gand (pages 311-315).

Voyez la table des matières détaillée du volume à :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%20RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201928%20TABLE%20MATIERES.pdf>